

Mon Repos engage pour la rentrée 2022 un(e)

# Foyer de jour à Mon Repos

## Bénéficiaires

Les personnes âgées vivant chez elles et étant dépendantes de proches. L'évaluation des conditions d'accueil se fait notamment au terme d'une journée d'essai.

## Objectifs

Aider les personnes accueillies à mener une existence autonome. Donner un peu de répit aux familles et proches en leur fournissant un soutien.

Le foyer n'est pas destiné aux personnes autonomes qui cherchent simplement de la compagnie. Les personnes lourdement tributaires de soins ne peuvent pas bénéficier du foyer de jour.

## Activités

L'accent est mis sur les activités de groupe telles que:

- entretiens et discussions
- échange d'informations
- exercices physiques
- jeux
- divertissements
- activités d'occupation
- sorties
- ateliers de maintien et de développement de l'autonomie
- etc...

## Repas

Les personnes accueillies au foyer de jour reçoivent le repas de midi, une ou deux collations ainsi que des boissons. Le bénéficiaire doit être autonome pour prendre ses repas.

## Soins

Les soins sont dispensés par les services de maintien à domicile. Au foyer de jour, ils se limitent à l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et, au besoin, à l'administration de médicaments.

## Transport

Le transport entre le domicile et le foyer de jour n'est pas organisé par Mon Repos.

## Fréquence d'utilisation des services

Le foyer de jour peut être fréquenté jusqu'à 7 fois par semaine. Il ouvre ses portes tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30, ainsi que le samedi et le dimanche, sur demande, aux mêmes heures. La durée minimale de fréquentation est de 4 semaines.

## Prix

Le foyer de jour bénéficie d'une subvention cantonale. Le forfait journalier à charge de la personne accueillie se monte à CHF 30.-

En fonction du degré de soins (1-12), le prix facturé pour la part caisse maladie se monte à CHF 9.60 pour le degré 1 et est augmenté de CHF 9.60 pour chaque degré supplémentaire.